

**FORMULE 4 – CONSENTEMENT AU TRANSFERT UNIQUE DE SOMMES IMMOBILISÉES
ASSUJETTIES AUX MESURES LÉGISLATIVES DU MANITOBA**

Loi sur les prestations de pension, article 21.4, Règlement sur les prestations de pension, section 4 de la partie 10

Le présent formulaire doit être rempli par le conjoint ou le conjoint de fait :

- d'un participant à un régime de retraite,
- d'un participant-titulaire d'un compte de retraite immobilisé (CRI),
- ou d'un participant-titulaire d'un fonds de revenu viager (FRV)

qui souhaite demander un transfert unique, pour un montant jusqu'à concurrence de 50 % du solde d'un ou plusieurs de ses régimes de retraite, de ses CRI ou de ses FRV dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire.

Avant de remplir le présent formulaire, le conjoint ou le conjoint de fait devrait envisager de consulter un conseiller juridique indépendant au sujet de ses droits et des conséquences de cette renonciation ainsi qu'un conseiller financier qualifié au sujet des conséquences financières.

Le présent formulaire doit être :

- rempli dans son intégralité;
- signé par le conjoint ou le conjoint de fait en présence d'un témoin et en l'absence du participant-titulaire;
- déposé auprès de l'administrateur;
- utilisé pour des prestations acquises en vertu d'un régime de retraite régi par la Loi sur les prestations de pension et son règlement d'application;
- remis à l'administrateur de tout instrument autorisé par le Règlement auquel des sommes sont transférées, et cela avant le transfert.

Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec l'administrateur.

Définitions

Administrateur

Établissement financier chargé de l'administration d'un CRI ou d'un FRV.

Conjoint

Lorsqu'il est utilisé à l'égard d'un autre conjoint, ce terme s'entend de la personne qui est mariée avec ce conjoint. Le terme « conjoints » s'entend de deux personnes mariées ensemble.

Conjoint de fait d'un participant-titulaire s'entend d'une personne qui, selon le cas :

- a) a fait enregistrer avec l'ex-participant une union de fait en vertu de l'article 13.1 de la Loi sur les statistiques de l'état civil;
- b) a vécu dans une relation maritale avec l'ex-participant sans être mariée avec lui :
 - i) soit pendant une période d'au moins trois ans, si l'un des deux est marié,
 - ii) soit pendant une période d'au moins un an, si aucun d'eux n'est marié.

Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire

Fonds enregistré de revenu de retraite au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), également assujetti à certaines règles énoncées dans la Loi sur les prestations de pension du Manitoba et ses règlements. Les fonds des FEER réglementaires ne sont pas immobilisés.

Membre

Employé ou ancien employé qui accumule une pension ou qui a droit à une pension en vertu d'un régime de retraite, mais qui n'est pas encore à la retraite et ne reçoit pas encore de pension en vertu du régime.

Participant-titulaire

Particulier qui, selon un contrat de CRI ou de FRV, est le rentier à l'égard de cet instrument auquel, en tant qu'ex-participant à un régime de retraite, il a transféré directement ou indirectement un crédit de prestations de pension.

Transfert unique

Déblocage, jusqu'à concurrence de 50 %, du solde du régime de retraite d'un participant ou du solde du CRI ou du FRV d'un participant-titulaire, et transfert unique de cette somme à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire.

**FORMULAIRE 4 – CONSENTEMENT AU TRANSFERT UNIQUE DE SOMMES
IMMOBILISÉES ASSUJETTIES AUX MESURES LÉGISLATIVES DU MANITOBA**

Je soussigné(e), _____, déclare être conjoint ou
conjoint de fait

(selon la définition ci-dessus) de

(nom du participant ou du participant-titulaire)

Le participant-titulaire a acquis des prestations en vertu d'un régime de retraite régi par la Loi sur les prestations de pension (« la Loi ») et du Règlement sur les prestations de pension du Manitoba, et il était employé au Manitoba le jour où il a cessé de participer activement au régime.

Je comprends qu'en vertu de la Loi :

- le participant ou le participant-titulaire peut faire un transfert unique pour débloquer jusqu'à 50 % de la valeur de son crédit de prestation de pension en vertu d'un régime de retraite **ou** le solde d'un ou plusieurs de ses fonds de revenu viager (FRV) ou de ses comptes de revenu de retraite immobilisé (CRI) dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire;
- le participant ou participant-titulaire ne peut effectuer ce transfert unique sans mon consentement écrit;
- si je signe le présent consentement, le montant des fonds des régimes de retraite, des FRV ou des CRI du participant ou participant-titulaire qui m'est offert sera réduit :
 - en tant que survivant après le décès du participant ou participant-titulaire,
 - en tant que conjoint, ancien conjoint ou ancien conjoint de fait si les fonds doivent être partagés conformément aux dispositions sur le partage du crédit.

Je certifie que :

- j'ai lu le présent formulaire de consentement et j'en ai compris le contenu;
- j'ai lu la demande remplie du participant ou participant-titulaire et l'un des documents suivants :
 - le relevé de retraite que l'administrateur a remis au participant, et cela pour chaque régime de retraite à l'égard duquel une demande de transfert unique est faite,
 - le relevé fourni par l'administrateur indiquant le montant maximum qu'il est possible de transférer de chaque FRV ou CRI à l'égard duquel une demande de transfert unique est faite,

et je connais le montant du transfert unique tel qu'il est indiqué dans la demande de transfert;

- je suis au courant des conséquences du transfert unique et malgré celles-ci, je consens au transfert unique proposé;

- je ne vis pas séparément du participant ou du participant-titulaire en raison de la rupture de notre union;
- le participant ou participant-titulaire n'est pas présent pendant que je signe le présent consentement;
- je signe le présent consentement de mon plein gré, sans subir aucune contrainte d'aucune sorte;
- je comprends que le présent formulaire ne donne qu'une description générale de mes droits en vertu de la Loi et du Règlement, et que si je souhaite comprendre quels sont mes droits, je dois lire la Loi et le Règlement et demander des conseils juridiques.

Je consens par les présentes au transfert unique en signant ce formulaire en présence d'un témoin.

Je signe le présent formulaire à :

_____ (ville/localité) _____ (province/territoire/État) _____ (pays)

ce _____ jour de _____, _____
(jour) (mois) (année)

(signature du conjoint ou du conjoint de fait)

Je soussigné(e), _____, de _____
(nom du témoin en lettres moulées)

(adresse du témoin en lettres moulées)

déclare être témoin de la signature du conjoint ou du conjoint de fait qui a signé le présent formulaire devant moi, en l'absence du participant-titulaire.

(signature du témoin)

Référence :

Loi sur les prestations de pension, art. 21.4

Règlement sur les prestations de pension, section 4 de la partie 10